

TROPHEES DU BENEVOLAT SPORTIF EN HAUTS-DE-FRANCE

Edition 2021

REGLEMENT

Le Comité régional olympique et Sportif (CROS) Hauts-de-France, en collaboration avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRAJES) et le Conseil régional, organise cette année la 3ème édition des Trophées du bénévolat sportif en Hauts-de-France.

1. BUT

Le Trophée du bénévolat sportif en Hauts-de-France vise à promouvoir le développement du bénévolat dans la région. Celui-ci est remis en reconnaissance d'actions et de contributions remarquables pour développer, encourager et renforcer la participation des bénévoles se mettent particulièrement en valeur par leur engagement et surtout par des actions significatives d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive au sein de leurs associations sportives. Il vise également à encourager et à valoriser l'engagement des bénévoles, considérant que la prise de responsabilités et d'initiatives favorisent leur épanouissement personnel. Ce concours permettra également de mettre en avant des initiatives exemplaires, visant à toucher un public spécifique ou non dans le but de limiter sa sédentarité d'améliorer sa condition physique et/ou son état de santé (Sport durant la période de confinement, Sport et Femme, Sport-Santé, Sport Handicap, Sport-Entreprise, ...).

2. CRITERES DE PARTICIPATION

⊗ Étape 1 (catégorie 1 à 4) : sélection par la ligue ou le comité sportif régional

Le concours est accessible à toute personne bénévole âgée de 16 ans et plus, quels que soient sa condition sociale et son niveau de qualification, licenciée dans une association sportive de la région Hauts-de-France et désignée par sa ligue ou son comité régional. Tous les projets individuels et/ou collectifs d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive sont recevables, dans la limite imposée par ce règlement :

Le nombre de candidats présentés par ligue ou comité régional est limité à 4, dans les catégories suivantes (1 dossier par catégorie) :

- Catégorie n°1 : Bénévole « Homme de moins de 30 ans »
- Catégorie n°2 : Bénévole « Femme de moins de 30 ans »
- Catégorie n°3 : Bénévole « Homme de plus de 30 ans »
- Catégorie n°4 : Bénévole « Femme de plus de 30 ans »

⊗ Étape 1bis : « Coup de cœur » du jury : action ou projet innovant

La catégorie « coup de cœur » du jury est accessible à toute personne bénévole âgée de 16 ans et plus, quels que soient sa condition sociale et son niveau de qualification, licenciée dans une association sportive de la région Hauts-de-France et désignée ou non par une association sportive.

Tous les projets individuels et/ou collectifs d'organisation, de développement, ou d'accompagnement de la pratique sportive sont recevables.

Exemples de « Coup de cœur du jury » : Sport et confinement / Sport-Santé / Sport et Femme/ Sport Handicap/ Sport Entreprise, ...

En cette deuxième année marquée par la crise du coronavirus, le jury sera particulièrement attentif aux actions exemplaires menées pendant la période du confinement.

3. CRITERES D'ATTRIBUTION

➤ ETAPE 2 : SELECTION PAR LE JURY DU CONCOURS

Les candidats mineurs doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale de participation au concours.

Les candidats désignés par leur ligue ou comité régional doivent compléter le dossier de candidature qui permettra au jury d'avoir une vision claire de leur(s) action(s) (objectifs, modalités de mise en œuvre, publics, partenaires, résultats obtenus, budget...). Les documents attestant la réalisation des actions (photos, coupures de presse, vidéos...) pourront compléter le dossier de candidature.

Le jury se laisse la possibilité de récompenser un ou plusieurs candidats ou associations en fonction de la qualité des projets présentés.

Les prix (récompenses financières et/ou matérielles) seront remis lors d'une manifestation organisée par le CROS Hauts-de-France.

Tous les projets, récompensés ou non, seront présentés sur le site Internet du CROS Hauts-de-France.

Un candidat ne peut bénéficier que d'un seul prix.

Une candidature primée dans une catégorie lors des éditions antérieures ne peut pas concourir dans la même catégorie les années suivantes.

4. NOMINATION DES CANDIDATS

Contrairement à la catégorie « coup de cœur » du jury, nul ne peut présenter sa propre candidature pour les catégories 1 à 4, si celle-ci n'a pas été désignée par sa ligue ou son comité régional et validée par le jury du concours.

L'appel à candidatures sera publié sur le site web du CROS, sur les réseaux sociaux et envoyé électroniquement par le CROS aux ligues et comités régionaux sportifs de la région, qui devront désigner au maximum 4 candidats pour les 4 premières catégories.

Le dossier complet sur le candidat devra comprendre une description détaillée de ses actions. Il est important de fournir des justificatifs tels que des certificats ou prix, articles de presse, résumés, photographies ou vidéos.

Les candidatures doivent parvenir au secrétariat du CROS dans les délais impartis. Les candidatures reçues après la date butoir ne seront pas prises en considération.

5. PROCEDURE DE SELECTION

Les candidatures mettant en avant un solide engagement en faveur du bénévolat et des actions innovantes seront privilégiées.

Sur la base des critères d'attribution susmentionnés, un jury de présélection composé de membres du Conseil d'administration, de représentants du mouvement sportif, et de partenaires, ainsi que de personnes expertes examinera les candidatures et proposera ensuite les lauréats à l'ensemble de la commission pour approbation.

Les ligues et comités régionaux qui soumettent un candidat seront informés par le CROS que leur candidat a été sélectionné pour l'obtention d'un Trophée. Les formulaires de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

6. CEREMONIE DE REMISE DES TROPHEES

En participant à ce concours, le(s) candidat(s) s'engage(nt) à être présent(s) le jour de la remise des trophées. Seuls les lauréats présents seront récompensés.

Les noms des lauréats ne seront annoncés que le jour de la cérémonie.

7. ACCEPTATION DU REGLEMENT

Par leur candidature à l'obtention du trophée du bénévolat sportif en Hauts-de-France adressée au CROS Hauts-de-France, les candidats acceptent les conditions du présent règlement ainsi que les décisions du CROS et du jury.

DEPOT DE CANDIDATURE

Pour les 4 premières catégories

- ➔ ETAPE 1: La désignation des candidat(e)s par la ligue ou le comité est à réaliser directement sur le site internet du CROS Hauts-de-France, avant le 20 septembre 2021.
- ➔ ETAPE 2: Les dossiers de candidatures sont à compléter par les candidat(e)s directement à partir du 20 septembre et avant le 31 octobre 2021.

Pour la catégorie « coup de cœur » du jury : action ou projet innovant

- ➔ Les dossiers de candidatures sont à compléter par les candidat(e)s directement sur le site du CROS Hauts-de-France, avant le 31 octobre 2021.

- ↪ La sélection des dossiers par le jury régional se déroulera en novembre 2021
- ↪ Tous les candidats seront ensuite recontactés par le CROS
- ↪ La remise des récompenses se déroulera en fin d'année 2021.

Contact : Salima BEN-AMAR Tél. : 03 22 38 27 20 / hautsdefrance@franceolympique.com